

■ **Fondation de prévoyance en faveur des Architectes associés Fribourg et leur personnel.**, à Fribourg, protéger les architectes associés et leur personnel contre les conséquences économiques de la vieillesse, etc. (FOSC du 10.10.1987, p. 3978). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Journal no 210 du 20.01.2003
(00828816 / CH-217.0.170.136-4)